

COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel d'avancement de grade
Moniteur éducateur et intervenant familial
principal
Session 2020

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. PROFIL DES CANDIDATS.....	4
III. PHASE D'ADMISSION	5
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	5
2. RESULTATS D'ADMISSION	5
IV. BILAN	5

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2020, l'examen professionnel d'avancement au grade de moniteur éducateur et intervenant familial principal.

✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 4^{ème} échelon du grade de moniteur éducateur et intervenant familial et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

✓ Organisation

Cet examen est organisé tous les 3 ans. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves orales. Le CDG31 a organisé pour la première fois cet examen en 2020.

✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale d'Occitanie.

✓ Jury

Le Jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires, et personnalités qualifiées.

Collège des élus :

- 1 Maire Adjoint, Président du jury,
- 1 Conseillère municipale, Suppléante du Président.

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du CNFPT (non désigné).
- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B.

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Formateur sanitaire et social en retraite,
- 1 Directrice d'un CCAS en retraite.

✓ Note de cadrage

La note de cadrage de l'épreuve orale d'admission est disponible sur le site Internet du CDG31.

✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 15 octobre au 20 novembre 2019 Date limite de dépôt des dossiers le 28 novembre 2019
Epreuves d'admission	26 février 2020 à Labège (Haute-Garonne)
Jury d'admission	26 février 2020
Liste des lauréats	26 février 2020

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		10
Nombre de candidats admis à concourir		9
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	9
	Pourcentage	100 %
Seuil d'admission sur 20		10
Nombre de candidats admis		6
Taux de réussite (admis/présents)		66,7 %

Toutes les inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Les échanges avec les candidats ont été dématérialisés.

2. PROFIL DES CANDIDATS

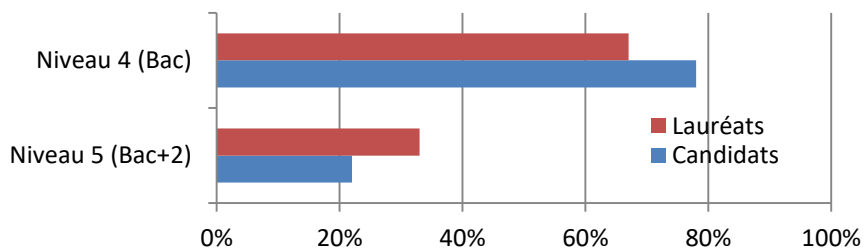
✓ Age et sexe

Les femmes représentent 89 % des candidats et 83 % des lauréats. La moyenne d'âge entre candidats (48 ans) et celle des lauréats (46 ans) sont assez proches.

✓ Origine géographique

Tous les candidats proviennent de la région Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement de l'examen.

✓ Diplômes

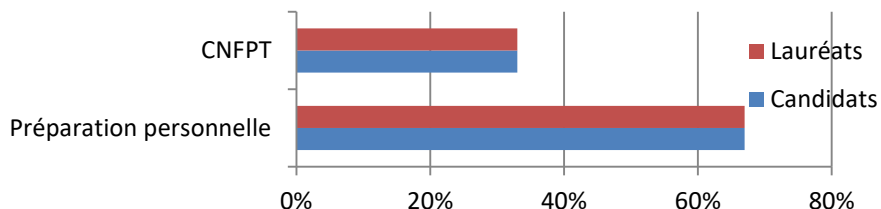


Plus des ¾ des candidats détiennent des diplômes de niveau 4 (anciennement IV), la réussite attachée au niveau de diplôme augmentant proportionnellement.

✓ Situation professionnelle

Les candidats appartiennent à la fonction publique territoriale.

✓ Préparation



La majorité des candidats et lauréats ont fait le choix de se présenter aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle. Seulement 33% déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. PHASE D'ADMISSION

1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

Cet examen ne comporte qu'une seule épreuve d'admission.

✓ **Libellé de l'épreuve**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle se poursuivant par des questions devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances professionnelles ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer des missions d'encadrement (durée : 20 minutes dont 5 minutes au plus d'exposé).

✓ **Organisation**

Le jury plénier a évalué chacun des candidats de l'examen.

2. RESULTATS D'ADMISSION

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $< 5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
9	11,89	6	0	17	9

✓ **Constat du jury**

Concernant l'exposé, le jury note un défaut de capacité de synthèse pour certains candidats. Il note également des écarts importants entre les candidats dans la préparation et la présentation de l'exposé. Tandis que certains candidats n'ont pas préparé leur exposé, quelques exposés sont particulièrement bien structurés.

Les connaissances professionnelles en lien avec les missions du cadre d'emplois, et plus généralement avec le domaine social, sont souvent maîtrisées. Cependant, une grande disparité entre les candidats est relevée. Certains se catonnent strictement aux connaissances professionnelles liées à leur cœur de métier. Quelques candidats ont su se projeter en tant qu'encadrant et argumenter. Un manque d'assurance et des lacunes sont constatés par le jury dans l'aptitude au management, les candidats rencontrant bien souvent des difficultés de positionnement.

✓ **Délibération**

3 candidats à l'examen ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20 n'ont pas été admis.

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admission comme suit :

Seuil en points	Nombre de candidats admis
10	6

IV. BILAN

Bien que la majorité des candidats maîtrisent les connaissances professionnelles en lien avec les missions du cadre d'emplois et dans le domaine social, le jury regrette le manque de curiosité des candidats et les difficultés de positionnement permettant de mettre en avant leurs aptitudes à l'encadrement.

De même, des carences importantes sur les missions et compétences des collectivités territoriales sont relevées, les candidats ne se limitant qu'à des connaissances basiques de la fonction publique territoriale et de ses grands principes.

Enfin, malgré la disparité de niveau relevée par le jury, les candidats savent toutefois démontrer leur motivation à accéder au grade d'avancement de moniteur éducateur et intervenant familial principal et leur sens du service public.

Le jury rappelle qu'une préparation sérieuse est nécessaire pour présenter cet examen.

Le Président du jury,



Serge BAYONNE